

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour d'avril 2004**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

04-04-069

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 1^{er} mars 2004.

ADOPTÉE

04-04-070

Délégation à Défi-Productivité - Ratification

ATTENDU QUE certains membres du conseil ont participé à une conférence organisée par le CLD de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier la délégation des membres du conseil et d'un cadre qui ont assisté à la conférence ayant comme thème « Défi-Productivité » tenue le 17 mars 2004 à Plessisville.

Que la trésorière est autorisée à effectuer les déboursés concernant les frais d'inscription des participants.

ADOPTÉE

Rapport du président d'élection

Le Président d'élection, Mario Juare dépose son rapport d'élection relativement à l'élection au poste de maire de la Ville de Princeville. Monsieur Juare indique qu'il n'a reçu qu'une seule candidature au poste de maire qu'il a proclamé Monsieur Gilles Fortier maire de la Ville de Princeville.

Monsieur le maire Gilles Fortier a été assermenté le jour même de son élection.

Avis de vacance au poste de conseiller – Siège no 5 (ex-Paroisse de Princeville)

- Le greffier donne avis que suite à la nomination de Monsieur Gilles Fortier au poste de maire, le 2 avril 2004, il y a vacance au conseil qui doit être comblée en conformité avec la Loi sur les élections et référendums.

04-04-071

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseiller Serge Bizier, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois. Il est également résolu que le Maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, les chèques, documents et autres effets bancaires.

ADOPTÉE

04-04-072

Ratification des chèques

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 1er mars 2004
 - nos 4CH000370 & 4CH000371 22 595.67 \$
- En date du 9 mars 2004
 - nos 4CH000372 à 4CH000379 32 426.55 \$
- En date du 9 mars 2004
 - nos 4CH000380 & 4CH000381 10 937.04 \$
- En date du 17 mars 2004
 - nos 4CH000382 à 4CH000387 34 361.43 \$
- En date du 23 mars 2004
 - nos 4CH000388 à 4CH000401 58 597.38 \$
- En date du 30 mars 2004
 - nos 4CH000402 à 4CH000404 24 989.31 \$
- En date du 15 mars 2004
 - no 4CH000232 annulé
- temps supplémentaire des périodes 200410 à 200413

ADOPTÉE

04-04-073

Approbaton des comptes

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 1^{er} avril 2004

- nos 4CH000405 à 4CH000532

206 185.91 \$

ADOPTÉE

04-04-074

Rapport des vérificateurs et rapport financier 2003

La trésorière, Louise Bergeron, dépose et explique le rapport des vérificateurs et le rapport financier de la Ville de Princeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accepter lesdits rapports tels que déposés.

ADOPTÉE

04-04-075

Rapport financier 2003 sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement

La trésorière, Louise Bergeron, dépose le rapport financier des vérificateurs sur la participation aux coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement pour l'année 2003.

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accepter ledit rapport tel que déposé.

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier indique les noms des organismes qui ont déposé leurs états financiers :

- Développement Économique Princeville, Société d'Horticulture de Princeville et Centre Aquatique régional de l'Érable - Classés.

04-04-076

Bonification du programme de péréquation

ATTENDU QUE le programme de péréquation n'a pas été augmenté depuis 1992;

ATTENDU QUE si l'enveloppe de péréquation avait été indexée au rythme de l'inflation, elle serait aujourd'hui de 54 millions de dollars, au lieu des actuels 36 millions de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement a introduit des mesures de neutralité aux regroupements à même l'enveloppe prévue à la péréquation, soustrayant ainsi 13 millions de dollars au programme;

ATTENDU QUE le Pacte fiscal, à son article 1.5 de l'entente du 10 octobre 2000, prévoit la révision de la pertinence du programme d'aide de 11 millions de dollars aux villes-centres;

ATTENDU QUE l'objectif d'atténuation des coûts de centralité ne s'applique plus étant donné les dernières réorganisations municipales;

ATTENDU QUE ces 11 millions de dollars représentent moins de 0,2% des budgets des villes-centres, mais signifieraient une hausse de près de 50% des montants actuellement distribués en péréquation;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville juge que le programme de péréquation doit être bonifié en priorité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu que la Ville de Princeville demande au gouvernement :

- De bonifier le programme de péréquation à hauteur de 60 millions de dollars;
- De réallouer à la péréquation, dès 2004, les 11 millions de dollars du programme d'aide aux villes-centres;

QUE copie soit transmise au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et à la FQM.

ADOPTÉE

04-04-077

Soumissions pour assurances collectives

Autorisation à la ville de Drummondville d'accepter au nom de la municipalité la proposition de SSQ-Vie dans le cadre du regroupement de l'Estrie-Montérégie

CONSIDÉRANT le mandat confié à André Gingras et Associés inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de l'Estrie-Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE six compagnies ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face aux choix de l'assureur à retenir;

Il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron et résolu :

1. D'accepter la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;
2. Que ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis, que leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} mai 2004, que les taux soient garantis jusqu'au 31 octobre 2005 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);
3. D'autoriser la ville de Drummondville à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi;
4. Que les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les 18 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA;

5. Attendu que les primes vont varier en fonction du volume (c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes);
6. D'ajouter à l'assurance-santé une protection additionnelle pour la massothérapie;
7. D'autoriser la trésorière à payer à SSQ-Vie un montant de 3 939.00 \$ équivalent à la prime estimée pour le mois de mai 2004.

ADOPTÉE

04-04-078

Démission d'un pompier

ATTENDU le rapport du directeur du service des incendies relativement à la démission d'un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil municipal prenne acte de la démission de Monsieur Pascal Dupré, pompier volontaire de la Ville de Princeville en date du 1^{er} avril 2004;

Qu'une lettre de remerciements lui soit adressée pour exprimer notre gratitude pour les services rendus.

ADOPTÉE

04-04-079

Congrès de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise Louise Bergeron, trésorière, et Mario Juaire, directeur général, à participer au congrès annuel de la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu au Manoir Richelieu à La Malbaie du 27 au 29 mai 2004;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

04-04-080

Congrès Association des Travaux Publics d'Amérique – Section Québec

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Bruno Vigneault, directeur des Travaux publics, à participer au colloque annuel organisé par l'Association des travaux publics d'Amérique – Section Québec qui aura lieu au Chantecler à Ste-Adèle les 31 août 1, 2 et 3 septembre 2004.

La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

04-04-081

Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Denys Hunter, chef pompier, et Monsieur Pierre Chagnon, adjoint au chef pompier, à

participer au congrès annuel organisé par l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu à St-Hyacinthe du 15 au 18 mai 2004;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatif à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

04-04-082

Avis de motion – Modification du règlement sur les nuisances

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement sur les nuisances et concernant plus spécifiquement les activités de vente de garage aux abords d'une route dont la limite de vitesse est supérieur à 50km/h.

04-04-083

Entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la signature d'une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville pour établir les paramètres de collaboration entre la Ville de Princeville et la Croix-Rouge pour apporter toute l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur.

QU'un montant de 576.20\$ soit attribué à la Croix-Rouge, dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

04-04-084

Servitude avec Tricots Duval et Raymond – Feux de circulation

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit installer de nouveaux feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit obtenir les droits de passage sur une propriété pour permettre l'installation d'un feu de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser le Maire Gilles Fortier et le greffier Mario Juairé, à signer un acte de servitude de passage et de tolérance pour permettre l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste, sur le terrain appartenant à Tricots Duval et Raymond.

ADOPTÉE

04-04-085

Soumission pour camion du service des loisirs

ATTENDU QUE le conseil a fait l'étude du rapport d'ouverture des soumissions préparé et déposé par le greffier pour la fourniture d'un camion pour le service des loisirs;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse a été déposée par la compagnie Dubois et Frères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil adjuge le contrat pour la fourniture d'un camion pour le service des loisirs au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Dubois et Frères de Plessisville au montant total de 22 256.18 \$ taxes incluses.

QUE cet achat et les dépenses reliées au lettrage, ainsi qu'aux équipements de communication soient financés pour un montant de 21 000 \$ à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de deux ans en deux versements égaux.

QU'un avis écrit soit transmis à l'entrepreneur pour confirmer l'adjudication du contrat ci-dessus mentionné;

ADOPTÉE

04-04-086

Mandat à l'UMQ pour achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de chlorure de sodium;

VU l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* ou l'article 14.7.1 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la fiche d'identification préparée en date du 5 avril 2004;

Il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller Serge Bizier, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par Bruno Vigneault, en date du 5 avril 2005;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

QUE la municipalité reconnaît, que l'Union des municipalités du Québec recevra, de l'adjudicataire, un montant de 0,4% (4/10 de 1%) du montant facturé avant taxes de chacune des municipalités participantes;

QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

04-04-087

Budget supplémentaire - OMH

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver la demande de présentation de budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation de Princeville indiquant une dépense supplémentaire de 150.03 \$ pour la Ville de Princeville afin de permettre la réalisation de certains travaux rendus nécessaires pour la sécurité et l'hygiène des locataires.

ADOPTÉE

04-04-088

CLSC-CHSLD de l'Érable – Location de locaux

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire s'entendre avec le CLSC-CHSLD de l'Érable pour la location des locaux situés au 101, rue Demers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil autorise le maire Gilles Fortier et le greffier Mario Juare à signer avec le CLSC-CHSLD de l'Érable, un nouveau contrat d'entente pour la location des locaux situés au 101, rue Demers à Princeville, selon les conditions établies entre les deux parties.

ADOPTÉE

04-04-089

Dérogation mineure – Yvon Roy (1986) inc.

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Yvon Roy (1986) inc.;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Yvon Roy (1986) inc. pour permettre l'agrandissement du bâtiment commercial avec une marge latérale de 1,2 m et une marge arrière de 3 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,8 mètres pour la marge latérale de 1,0 mètre pour la marge arrière p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-04-090

Dérogation mineure – Éric Laliberté

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Éric Laliberté;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Éric Laliberté pour permettre la construction du bâtiment annexe avec une pièce à l'étage, ce qui représente 2

étages au lieu de 1,5 indiqué à la réglementation. Également l'agrandissement du côté gauche est situé à 2,9 mètres de la ligne arrière, ce qui représente une dérogation de 3,1 mètres p/r à la réglementation.

ADOPTÉE

04-04-091

Dérogation mineure – M. Côté et A. Guérard

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par M. Côté et A. Guérard;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par M. Côté et A. Guérard pour permettre la construction du bâtiment accessoire de 249,71 m², pour un usage personnel et non commercial. Ce qui représente 218,28 m² de plus que ce que permet le règlement en tenant compte de la superficie des garages existants et qui ne peuvent être utilisés pour ce projet vue qu'ils sont trop petits. Également la hauteur de ce nouveau bâtiment est environ 1,2 m (4 pi.) plus haut que la résidence.

ADOPTÉE

04-04-092

Demande à la CPTAQ – Pierre Hémond

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a fait l'étude de la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pierre Hémond pour obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utiliser une superficie de 5 000 mètres carrés afin d'y construire une résidence non séparée de la terre et lui permettre de vaguer à ses occupations quotidiennes.

QUE la présente demande est conforme aux règlements municipaux de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-04-093

Protocole d'entente concernant la fourniture de services en géomatique

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est propriétaire et titulaire des droits d'auteur de l'information géographique qu'elle produit pour ses besoins et pour ceux des municipalités qui la constituent ;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable possède l'autorité sur cette information géographique et qu'elle peut la diffuser selon des normes et critères qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE telle diffusion doit s'accompagner des précautions nécessaires à la protection du droit de propriété intellectuelle de tiers et au respect de la *Loi sur*

l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, c.A-2.1) ;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a besoin de ces informations géomatisées pour son logiciels de permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer avec la MRC de l'Érable le protocole d'entente concernant la fourniture de services en géomatique.

ADOPTÉE

Plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville – dépôt

Le greffier Mario Juaire dépose le nouveau projet de règlement du plan d'urbanisme de la Ville de Victoriaville - Classé.

04-04-094

Annulation d'une promesse d'achat – 275 Fréchette

ATTENDU QU'il y a eu promesse d'achat de rédiger pour le terrain situé au 275, rue Fréchette à Princeville;

ATTENDU QUE les propriétaires éventuels ne sont plus en mesure de rencontrer les obligations mentionnées dans la promesse d'achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'annuler le contrat de promesse d'achat effectué sur le lot situé au 275 Fréchette à Princeville.

ADOPTÉE

04-04-095

Vente de terrains résidentiels 70 et 80 Desharnais

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Réjean Lecomte ou à tout autre acheteur de bonne foi les lots 64-93-60 et 64-93-61 (70 et 80 Desharnais) pour le prix de 18 836.38 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

04-04-096

Équipements de jeux dans les parcs

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'achat d'équipements de jeux de la compagnie Goéland et de les installer dans les parcs de la Ville de Princeville pour un montant n'excédant pas 25 000.00 \$.

QUE Claude Fortier, Régisseur aux sports et loisirs soit responsable de l'installation et de l'achat des jeux ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

Maison des jeunes La Fréquence - Avis de départ et non renouvellement du bail relativement au local situé au 106-B, Saint-Jean-Baptiste. - Classée.

04-04-097

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue un montant de 300 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour encourager la recherche et

l'amélioration des soins de santé dans la région.

ADOPTÉE

Association de paralysie cérébrale - Remerciements pour notre contribution à l'organisation de leur collecte de fonds - Classée.

04-04-098

Parc linéaire des Bois-Francis

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville appuie l'organisation du Parc linéaire des Bois-Francis afin de permettre la réalisation d'un trajet de la randonnée en vélo qui aura lieu le 30 mai 2004 sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Ministre délégué aux Transports - Confirmation de l'aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien du réseau routier local - Classé.

Concours solistes et petits ensembles - Le Conseil de la Ville de Princeville confirme qu'il ne désire pas donner suite à la présente demande - Classé.

04-04-099

Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de verser à la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, un montant de 300 \$ pour participer au financement de la Fondation afin d'acheter de nouveaux d'équipements spécialisés reliés à l'amélioration des soins de santé du CLSC-CHSLD de l'Érable.

ADOPTÉE

04-04-100

Chevaliers de Colomb

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte de prêter gratuitement la salle communautaire Pierre Prince à l'organisation des Chevaliers de Colomb pour le repas de la fête des mères qui aura lieu le 9 mai 2004.

ADOPTÉE

04-04-101

Club de ski de fond « La Loutre »

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte

d'appuyer l'organisation du Club de ski de fond « La Loutre » pour qu'il présente leur demande d'aide financière aux instances de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

04-04-102

Ambulanciers St-Jean

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le versement d'un montant de 1 500 \$ à l'organisation de l'Ambulance St-Jean Division 783 de Princeville, pour les premiers soins dispensés lors d'événements sur le territoire de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

04-04-103

Producteurs agricoles de Princeville

CONSIDÉRANT QUE depuis le dépôt des trois derniers rôles d'évaluation triennaux, l'évaluation des terrains utilisés par les exploitants agricoles enregistrés ont connu des augmentations importantes ayant incidemment des impacts majeurs sur les comptes de taxes municipales transmis aux agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE les exploitations agricoles doivent supporter financièrement le paiement des taxes municipales avant de pouvoir recevoir un remboursement partiel des dites taxes selon le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations adopté par le décret gouvernemental numéro 340-97 du 19 mars 1997;

CONSIDÉRANT QUE le territoire agricole de la Ville de Princeville est majoritairement utilisé à des fins de production agricole;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions législatives en vigueur, la municipalité n'a pas de pouvoir légal pour traiter de façon distincte les propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes exploitants agricoles ne peuvent bénéficier d'aucun régime fiscal particulier tel que prévu à la section II du chapitre XVIII de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., c.F-2.1 sauf exception à l'article 231.3 de la dite loi qui vient limiter la valeur imposable du terrain d'une exploitation agricole pour les fins de l'imposition de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes provenant des agriculteurs ainsi que des sections locales de l'Union des producteurs agricoles à l'égard des problèmes de fiscalité municipale pour les exploitations agricoles enregistrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard et résolu à la majorité :

- Que la Ville de Princeville, après analyse et validation des demandes des sections locales de l'UPA, informe les autorités gouvernementales de son intention d'appuyer ces dernières dans leurs démarches en vue de reconnaître les exploitations agricoles enregistrées comme une catégorie d'immeuble distincte qui pourrait bénéficier d'un régime fiscal particulier en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Que des copies de la présente résolution soient transmises à Monsieur Jean-Marc Fournier du ministère des Affaires municipales, à Madame

Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'à Monsieur Claude Bachand, député du comté.

ADOPTÉE SUR DIVISION
3 pour et 1 contre

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

Demande de Skate Parc - Un groupe de jeunes demande le rétablissement d'un parc pour pratiquer la planche à roulette. Monsieur le maire indique qu'une étude sera entreprise pour évaluer la possibilité de réaménager un parc pour la pratique de planche à roulettes – A l'étude.

04-04-104

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière